

Social

Cinq familles de Poissonnière relogées

C'EST UNE PREMIERE victoire pour les familles qui campent depuis le 18 juillet devant le 48, rue du Faubourg-Poissonnière (X^e) : cinq d'entre elles, soit plus d'une trentaine de personnes, vont être relogées définitivement et sans délai. C'est l'association Droit au logement (DAL) qui a obtenu cette promesse de la préfecture de police de Paris. D'après l'association, le relogement de ces familles serait une question de jours. « C'est une bonne nouvelle, commente-t-on au DAL, mais ce n'est pas encore assez. »

Reste en effet à régler le sort des douze autres familles encore en attente de relogement. Mais les choses devraient s'accélérer après la table ronde qui réunira jeudi prochain toutes les parties concernées. « Nous voulons que toutes les familles soient relogées », explique le DAL.

Les dix-sept familles avaient été évacuées le 18 juillet dernier de leur immeuble pour des raisons de sécurité : le bâtiment était infesté par les rats, en mauvais état, et de nombreux enfants étaient atteints de saturnisme. Invitées à se rendre dans des foyers d'hébergement d'urgence, les familles avaient refusé et avaient installé un campement devant leur ancien logement. Deux jours plus tard, la mairie déclarait les lieux « irrémédiablement insalubre », ouvrant la voie à une procédure d'expropriation. A terme, l'immeuble doit être détruit avant la reconstruction de logements sociaux.

D.G.

Télévision

La chaîne associative parisienne est prête

DEPUIS LE 27 JUILLET, les associations ont enfin le droit de faire de la télé au même titre que TF 1, France 2 ou M 6. Jusqu'alors, les chaînes associatives ne pouvaient obtenir de la part du CSA que des autorisations d'émettre de trois mois. Mais avec la loi sur l'audiovisuel, validée la semaine dernière par le Conseil constitutionnel, les associations peuvent désormais revendiquer une fréquence permanente. Or, dans quelques mois, le CSA devrait lancer un appel à candidatures pour l'attribution du canal 36, la dernière fréquence hertzienne inoccupée sur Paris, et les télés associatives parisiennes sont évidemment sur les rangs.

Mais la concurrence s'annonce rude avec notamment la présence de grands groupes de presse, parfois associés à de puissants industriels. « La seule façon de s'en sortir, c'est de s'unir, car on est trop petit », explique Richard Sovied, de Télé bocal, la plus ancienne des chaînes associatives. Alors, pour augmenter leurs chances, cinq d'entre elles se sont associées depuis quelques mois au sein d'une structure informelle : Paris accès public (PAP) qui regroupe Télé bocal, Télé-Plaisance, Télé-Tolbiac, Télé-Montmartre et Ondes sans frontières (OSF).

Pour l'instant, le PAP n'existe qu'au travers de réunions hebdomadaires entre responsables de chaînes. Mais, à terme, il s'agira de présenter au CSA une grille des programmes unique où chacun devra assurer une tranche horaire.

Pour convaincre, les associations disposent de trois atouts majeurs : la

proximité, l'originalité et la citoyenneté. On pourrait ainsi découvrir à l'antenne des courts-métrages, des infos locales, des émissions en langues étrangères, des concerts ou encore des dessins animés réalisés par des étudiants.

*« Apporter du naturel »
au paysage audiovisuel
français*

Cette démarche devrait plaire au CSA, où l'on souligne que la demande sera examinée « avec intérêt », d'autant que « si on ouvrait une fréquence, ce serait plutôt pour faire autre chose que les cinq chaînes hertziennes gratuites ». Message bien reçu par les associations, qui promettent d'« apporter du naturel » au paysage audiovisuel français si le projet est retenu.

La cohabitation entre les cinq associations sur une même fréquence ne devrait pas poser de problèmes : « On a tous envie de continuer l'aventure ensemble », se réjouit Blick, de Télé-Tolbiac. Les télés locales ont d'ailleurs déjà prouvé leur solidarité le 14 juillet 1999, lorsqu'elles ont émis illégalement pendant plusieurs heures. Actuellement, elles continuent de se succéder tous les trois mois. En ce moment, c'est Faites de la lumière - Expérience TV qui diffuse ses programmes mais, à partir du 16 septembre, Télé-bocal prendra le relais sur le même canal, en attendant l'attribution d'une fréquence partagée mais définitive.

DAMIEN GOURLET